



Canadian Association  
for Graduate Studies

Association canadienne  
pour les études supérieures

**PRIX D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION DE L'ACES POUR  
L'AMÉLIORATION DE L'EXPÉRIENCE DES ÉTUDIANTS DES CYCLES  
SUPÉRIEURS, ÉDITION 2018 (PRIX AEE)**

Qu'est-ce qui fait qu'un établissement d'études supérieures excelle? Plusieurs choses. Mais plus que jamais, les écoles d'études supérieures peuvent faire une différence dans la vie de leurs étudiants, au-delà de leur accorder un diplôme. Elles peuvent être ouvertes aux nouvelles approches, les rendre accessibles et les soutenir.

L'Association canadienne pour les études supérieures (ACES) a le plaisir d'annoncer le Prix d'excellence et d'innovation de l'ACES de **2018** pour l'amélioration de l'expérience des étudiants aux cycles supérieurs (Prix AEE). Ce prix sera remis à une école membre de l'ACES en reconnaissance de sa contribution administrative ou programmatique remarquable. Cette année, toutes les contributions seront acceptées.

***PROFIL DU PRIX ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ***

Le but du prix est d'encourager, de reconnaître et de récompenser l'excellence et l'innovation administrative ou programmatique pour enrichir l'expérience des étudiants des cycles supérieurs et le résultat des études supérieures, du recrutement jusqu'à l'obtention du diplôme. ***Tout établissement membre de l'ACES est admissible.***

Le prix vise expressément à reconnaître l'excellence et l'innovation en matière d'administration ou d'activités parallèles aux programmes. Tout aspect des études supérieures peut faire l'objet d'une candidature, s'il a trait à « l'accès aux études supérieures », notamment le stress financier, la santé mentale, les limites physiques, les préjugés et la violence. Le doyen de l'établissement d'études supérieures ou son homologue sera responsable du processus de sélection interne de l'établissement.



Canadian Association  
for Graduate Studies

Association canadienne  
pour les études supérieures

**LIGNES DIRECTRICES DU PRIX D'EXCELLENCE ET D'INNOVATION  
2018 DE L'ACES POUR L'AMÉLIORATION DE L'EXPÉRIENCE DES  
ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS**

1. Les initiatives mises en nomination doivent être issues d'un établissement ou d'un programme d'un établissement membre de l'ACES. Un établissement ne peut présenter de candidature que pour un seul programme de cycle supérieur. Les documents de candidature doivent inclure :
  - a. Une lettre de candidature du doyen des études supérieures de l'établissement ou de son homologue. La lettre décrira les innovations en matière d'enseignement supérieur qui améliorent « la poursuite des études et l'obtention du diplôme », ainsi que le processus interne utilisé pour choisir le candidat.
  - b. Un document (de 500 à 1 500 mots) ou une courte vidéo qui décrit les innovations en matière d'enseignement supérieur pertinentes et qui explique leur importance. Le document doit aussi fournir aussi une description des outils prévus pour mesurer le succès ainsi que les données pertinentes à ces mesures. Nous encourageons les témoignages des étudiants ou des fournisseurs du service.
  - c. La promotion – montrez-nous comment vous annoncez votre programme. Avez-vous un site web? Une vidéo? Des photos d'un événement récent? Vous pouvez nous les envoyer. Les membres du jury aimeraient savoir comment vous diffusez l'information sur votre programme. Si elle le juge bon, l'ACES pourrait se servir vos données numériques dans le profil publié sur son site Web ainsi que pour promouvoir le gagnant auprès des médias et des blogueurs.
2. Tous les documents de candidature doivent être envoyés à l'administratrice de l'ACES, par [courriel](mailto:info@cags.ca) à [info@cags.ca](mailto:info@cags.ca) **au plus tard le 31 mai 2018**. L'*objet* du courriel devrait se lire comme suit : Prix d'excellence et d'innovation de l'ACES pour l'amélioration de l'expérience des étudiants des cycles supérieurs, édition 2018.



Canadian Association  
for Graduate Studies

Association canadienne  
pour les études supérieures

3. La sélection sera basée sur les trois critères suivants (l'accessibilité et le soutien constructif étant des facteurs clés) :
  - a. L'excellence
  - b. L'innovation
  - c. L'impact
4. Le prix 2018 comprend un certificat de récompense et une invitation à participer à un atelier pour échanger des idées, des innovations et des résultats d'apprentissage. Le prix sera remis lors d'une cérémonie au congrès annuel 2018 de l'ACES, qui aura lieu à Québec.
5. Un comité de juges choisis par l'ACES procédera à l'examen des candidatures.
6. Pour toute question sur les conditions d'admissibilité ou les lignes directrices du prix, communiquez avec la directrice ou l'administratrice de l'ACES, par téléphone au 613-562-0949 ou par [courriel](mailto:info@acpes.ca) à [info@acpes.ca](mailto:info@acpes.ca).